



14ème législature

Question N° : 81494	De M. François Cornut-Gentille (Les Républicains - Haute-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Défense		Ministère attributaire > Défense
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > défense	Analyse > marchés publics. attribution.
Question publiée au JO le : 16/06/2015 Réponse publiée au JO le : 29/09/2015 page : 7455 Date de renouvellement : 22/09/2015		

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur la communication institutionnelle du ministère de la défense. Le service parisien de soutien de l'administration centrale du ministère de la défense mène actuellement une consultation en vue de l'attribution d'un marché visant à la réalisation d'un baromètre « image de la DGA dans les médias pour les années 2015-2019 ». L'objet de ce marché ne manque pas de surprendre d'autant plus que la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD) est l'organisme compétent pour mener de telles études dans le cadre d'une prestation générale. Aussi il lui demande d'expliquer la procédure retenue pour la réalisation du baromètre « image de la DGA dans les médias pour les années 2015-2019 » et les raisons de ne pas faire appel à la DICOD.

Texte de la réponse

La réalisation d'un baromètre « presse » a été initiée à la direction générale de l'armement (DGA) en 2006, afin d'analyser précisément, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, l'exposition dans la presse de la DGA et des thématiques liées à son activité. La passation du marché évoqué par l'honorable parlementaire relatif à la réalisation d'un baromètre « Image de la DGA dans les médias » pour les années 2015 à 2019 a été confiée par la DGA au service parisien de soutien de l'administration centrale, qui exerce une mission d'appui en matière administrative au profit de l'ensemble de l'administration centrale du ministère. La procédure d'achat correspondante a été lancée selon les règles fixées par l'article 30 du code des marchés publics, avec mise en concurrence et publication officielle de l'annonce du marché. Ce dispositif est complémentaire du suivi de la visibilité dans les médias effectué par la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD), dont la mission transversale a vocation à couvrir l'ensemble du ministère.